

MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune de LAZ
1, Rue Pont Pol
29520 LAZ



MAÎTRE D'OEUVRE VRD

SARL LE BIHAN & Associés
54, impasse de Trélivalaire
29300 QUIMPERLE



Mise en sécurité et aménagement de la rue de Pont Pol

BORDEREAU DES PRIX

N°	Désignation des prix	U	Prix Unitaire
1	<u>Installation de chantier</u>		
1.1	Installation de chantier, comprenant l'aménée, les déplacements éventuels et le repliement du matériel de transport et de mise en oeuvre, les fournitures et frais d'installation de locaux de chantier, l'aménée, la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit, et le repliement en fin de travaux des dispositifs de signalisation temporaire du chantier, l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels et matériaux en excédent et la remise en état des lieux. Une fraction égale à 70% du montant sera réglé en début de chantier, le solde après repliement de l'installation.	F	
1.2	Constat d'huissier, avant démarrage des travaux, ce prix rémunère au Forfait, les frais de réalisation d'un constat d'huissier étayé de photographies en couleur de la totalité des murs de clôture, haies de clôtures, portails, grillages, alignements des murs revêtements de sol et ouvrages jouxtant le chantier. Ce constat réalisé préalablement au démarrage des travaux sera diffusé avec photos couleurs en 4 exemplaires dont un au Maître d'Ouvrage, un au Maître d'Œuvre. Ce constat portera sur le périmètre total de l'opération	F	
2	<u>Signalisation du chantier</u>		
2.2	La signalisation de chantier comprend la fourniture des dispositifs de signalisation conforme à la réglementation en vigueur, les frais d'aménée, de mise en place, d'exploitation, de surveillance, de remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit et de repliement des dispositifs de signalisation.	F	
2.3	Feux tricolore, ce prix rémunère : à la journée, la fourniture, la mise en place, la surveillance et la maintenance de jour comme de nuit de feux tricolores (y compris les jours fériés) pendant l'exécution des travaux nécessitant une circulation alternée soumis à l'accord du Département. Ce prix ne s'applique pas aux alternats de courte durée (moins d'une demie journée) mis en place à la seule initiative du titulaire. En cas de dépassement du délai d'exécution du fait du titulaire, cette prestation sera maintenue aux frais du titulaire.	J	
2.4	Mise en place, la surveillance, l'entretien et dépose de déviation, comprenant l'aménée, la mise en place, l'exploitation, la surveillance, le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit, et le repliement en fin de travaux, des dispositifs de déviation de la circulation. Cette implantation sera faite conformément au guide technique du SETRA édition 2000 "Conception et mise en oeuvre des déviations", Signalisation Temporaire et devra être validé par le département et concessionnaire des routes. Il est précisé que tout manquement de jour ou de nuit pour un dispositif de déviation constaté par le département ou son représentant, entraîne la non application de ce prix. Il tient compte de la signalisation liée à la mise en place sous circulation des panneaux de déviation.	F	
2.5	Surveillance et entretien de la déviation, ce prix rémunère : à la journée, la surveillance et l'entretien d'une déviation, à la mise en place par l'entreprise. Une surveillance est assurée le matin et l'après midi, y compris le week-end et les jours fériés ou chomés.	F	

N°	Désignation des prix	U	Prix Unitaire
3	Préparation de chantier - Terrassement		
3.1	Implantation et piquetage du projet, y compris fourniture du plan d'implantation et d'exécution.	U	
3.2	Sondage de reconnaissance concessionnaires, ce prix rémunère : les terrassements manuels ou mécaniques pour sondage et recherche de canalisations et réseaux quels que soient le diamètre et la profondeur. Il comprend l'extraction des déblais, l'étalement et le blindage sommaire éventuel de la fouille, la mise sur berge des déblais éventuellement par nature de matériaux, le criblage et le tassement des matériaux à mettre en œuvre autour des canalisations, la reprise sur berge pour remblaiement, le compactage des remblais à 90 % de l'Optimum ProcTor Normal, ainsi que le chargement, le transport, l'évacuation des déblais excédentaires. Il rémunère toutes sujétions de reconnaissance de réseaux publics. Il ne sera appliqué qu'aux sondages prescrits par le Maître d'Oeuvre. Le volume à prendre en compte résultera de constat contradictoire établi avant et après extraction (cubes en place), toutes sujétions	F	
3.7	Décapage de la terre végétale, ce prix rémunère au mètre cube les déblais de décapage de la terre végétale sur une épaisseur de 30 à 40 cm. Il comprend notamment, l'extraction proprement dite, le tri, le chargement, le transport et la mise en stock à proximité immédiate du chantier des terres retenues pour leur réutilisation par le Maître d'œuvre, la préparation de l'aire de stockage, des accès et des fossés d'assainissement éventuels, l'entretien pendant la durée d'utilisation de cette aire et la remise en état des lieux en fin de chantier, reprise ultérieure sur stock pour l'aménagement des espaces verts et des accotements l'évacuation des produits étrangers (grosses racines, pierres, déchets divers...), à la décharge de classe III agréée et choisie par l'entrepreneur, le réglage, le compactage et l'arrosage sous remblai, toutes sujétions de personnel et de matériel. La surface à prendre en compte sera la surface mesurée en projection horizontale de l'assiette de la voie à réaliser (chaussée, accotement, talus et fossés), déduction faite de la chaussée existante et des zones non décapées.	m ³	
3.9	Dépose du mobilier urbain et de signalisations diverses, ce prix rémunère la dépose du mobilier urbain et de signalisations diverses. Il comprend les terrassements complémentaires, y compris évacuation des gravats en décharge, la dépose du mobilier et la démolition du massif de fondation, la remise en état de la plate-forme, le chargement et le transport des produits à la décharge autorisée y compris droits de décharge, le chargement et le transport éventuel des éléments désignés par le Maître d'Oeuvre au dépôt indiqué par le Maître d'Ouvrage.	U	
3.10	Démolition de maçonnerie, ce prix rémunère au mètre cube la démolition de maçonnerie située sur l'emprise des travaux. Il comprend notamment les fouilles éventuelles, la démolition des ouvrages en élévation et en fondation, jusqu'au niveau inférieur à celui des terrassements prescrit par le maître d'œuvre, par quelque moyen que ce soit, hormis les explosifs, l'extraction, le chargement, le transport en décharge agréée avec bordereau de suivi, quelle que soit la distance et les frais de décharge, la fourniture et le transport des matériaux de remblaiement, le remblaiement éventuel des vides créés lors de la démolition des fondations par un matériau validé par le maître d'œuvre, le compactage, toutes sujétions de personnel et de matériel. Le volume à prendre en compte sera mesuré sur le chantier.	m ³	
3.11	Démolition de chaussée, ce prix rémunère au mètre carré la démolition des chaussées sur toute l'épaisseur des enrobés ou bétons comprenant le sciage, l'extraction des enrobés ou bétons quelque soit leur nature et le matériel utilisé. le chargement, le transport et le déchargement des matériaux en décharge contrôlée soumise à l'agrément du maître d'œuvre	m ²	

N°	Désignation des prix	U	Prix Unitaire
3.12	Démolition de trottoir, ce prix rémunère au mètre carré la démolition des chaussées sur toute l'épaisseur des enrobés ou bétons comprenant le sciage, l'extraction des enrobés ou bétons quelque soit leur nature et le matériel utilisé. le chargement, le transport et le déchargement des matériaux en décharge contrôlée soumise à l'agrément du maître d'œuvre	m ²	
3.13	Dépose bordures granit : ce prix rémunère la dépose de bordures granit droites ou courbes. Le tri, le décrottage succinct et le rangement sur un dépôt situé sur le territoire de la commune, compris le transport, <u>chargement et déchargement.</u>		
3.14	Dépose de bordures et caniveaux, ce prix rémunère : la dépose de bordures et caniveaux existants en béton y compris l'évacuation au dépôt de recyclage de l'entreprise.	ml	
3.15	Scarification de chaussée existante non revêtue: ce prix rémunère le piochage et le reprofilage de la forme de chaussée après rejets et tri des matériaux inutilisables et le nivellement, le compactage étant compté séparément, toutes sujétions comprises (bouches à clef, tampons). Ce prix ne s'applique pas à la reprise de chaussée revêtues en enrobés.	m ²	
3.16	Scarification de chaussée existante revêtue: ce prix rémunère le piochage et le reprofilage de la forme de chaussée après rejets et tri des matériaux inutilisables et le nivellement, le compactage étant compté séparément, toutes sujétions comprises (bouches à clef, tampons). Ce prix s'applique lorsque la chaussée doit être reprise sur la totalité de sa largeur, en remplacement des travaux de terrassement.	m ²	
3.17	Rabotage de Trottoir existant, Ce prix rémunère, la réalisation de démolition de chaussées par rabotage mécanique en vue d'ôter les enrobés et grave-naturelles présentes. Ce fraisage sera stocké pour un réemploi dans la fabrication d'enrobés dans une centrale muni d'anneau conçu pour cela. Il comprend l'amenée, le repli et le transfert du matériel de rabotage, le rabotage sur une épaisseur de 0 à 15 cm. Cette épaisseur peut être considérée comme calculée soit du niveau actuel de la chaussée. Il comprend également le balayage par aspiration de la chaussée et de ses abords. Il tient compte des sujétions liées au maintien de la circulation pendant les travaux.	m ²	
3.18	Rabotage de Chaussée, ce prix rémunère, la réalisation de démolition de chaussées par rabotage mécanique en vue d'ôter les enrobés et grave-naturelles présentes. Ce fraisage sera stocké pour un réemploi dans la fabrication d'enrobés dans une centrale muni d'anneau conçu pour cela. Il comprend l'amenée, le repli et le transfert du matériel de rabotage, le rabotage sur une épaisseur de 0 à 20 cm. Cette épaisseur peut être considérée comme calculée soit du niveau actuel de la chaussée. Il comprend également le balayage par aspiration de la chaussée et de ses abords. Il tient compte des sujétions liées au maintien de la circulation pendant les travaux.	m ²	
3.19	Engravure de raccordement. Il rémunère la découpe des enrobés suivant les spécifications du maître d'œuvre pour la réalisation des joints transversaux aux extrémités de section et à l'exclusion des reprises journalières. Ce prix comprend également l'enlèvement des matériaux découpés et leur évacuation à la décharge.	m ²	
3.20	Evacuation et mise en dépôt des produits issus du rabotage, comprenant le chargement de tous les fraisats, le transport et le stockage sur site de <u>revalorisation des matériaux</u>	m ³	
3.21	Purge de voirie sur fond de forme, ce prix rémunère la réalisation de purge sur fond de forme. Il comprend le terrassement et l'extraction sur une épaisseur suffisante des matériaux de mauvaises qualité, l'évacuation et le transport à la décharge de ces matériaux, y compris droits de redevance, la fourniture à pied d'oeuvre et la mise en oeuvre de grave jusqu'au fond de forme y compris le réglage et le compactage minutieux de couche d'épaisseur 20cm. y compris les essais.	m ³	

N°	Désignation des prix	U	Prix Unitaire
3.22	Terrassement en pleine masse par décaissement mécanique en terrain meuble, ce prix comprend l'exécution mécanique du terrassement à l'aide d'engin mécanique pour le décaissement de la chaussée, la démolition de talus, l'exécution des purges des sols de mauvaise portance et de tous déblais, l'évacuation des eaux de nappe ou de pluie, le chargement, la mise en dépôt provisoire des déblais en vue de leur réutilisation ou leur évacuation en fillière de collecte et / ou de recyclage agréée quelquesoit la distance	m³	
3.23	Déblais à évacuer à la décharge de classe III agréée, comprenant le chargement, le transport et le déchargement quelque soit la distance	m³	
3.26	Nivellement et compactage du fond de forme après pose des réseaux, comprenant le dressement du fond de forme, l'évacuation éventuelle de déblais et toutes sujétions	m²	
4	Matériaux		
4.1	Fourniture, transport, mise en oeuvre et compactage de tout venant 0/200 sur épaisseur variable	T	
4.2	Fourniture, transport, mise en oeuvre et compactage de tout venant 0/120 sur épaisseur variable	T	
4.3	Fourniture, transport, mise en oeuvre et compactage de tout venant 0/80 sur épaisseur variable	T	
4.4	Fourniture, transport, mise en oeuvre et compactage de GNT « A » 0/31,5 sur une épaisseur variable	T	
4.5	Fourniture, transport, mise en oeuvre et compactage de GNT « B » 0/31,5 sur une épaisseur variable	T	
4.6	Fourniture, transport, mise en oeuvre et compactage de GNT « A » 0/20 sur une épaisseur variable	T	
4.10	Fourniture et pose de Géotextile certifié ASQUAL de type		
4.10.1	- de Séparation S32	m²	
5	Bordures - Caniveaux		
5.1	Fourniture et pose sur lit en béton dosé à 250 kg/m³, y compris le piquetage, le terrassement, la reprise éventuelle de la chaussée provisoire après la pose, les joints, le calage en béton sur toute la longueur :		
5.1.1	<i>Bordure en béton lisse classe U</i>		
5.1.1.1	- Bordure P1	ml	
5.1.1.3	- Bordure T1	ml	
5.1.1.4	- Bordure T2	ml	
5.1.1.14	- Bordure Capital 15x35	ml	
5.1.1.18	- Caniveau CC1	ml	
8	Mise à niveau des ouvrages		
8.1	Mise à niveau des ouvrages, ce prix rémunère la mise à la cote définitive des ouvrages après la mise en oeuvre du revêtement définitif, il comprend : le repérage des tampons, le relevage, le scellement au niveau de la couche supérieur de la couche de roulement, la remise ou le remplacement en place du cadre de l'ouvrage, le balayage et l'évacuation des produits excédentaires à la décharge de l'entrepreneur quelque soit la distance, toutes sujétions, fournitures et main d'oeuvre		
8.1.1	Regard de visite Ø 850	U	
8.1.2	Tampon 50x50	U	
8.1.3	Grille EP	U	
8.1.4	<i>Chambre France Télécom</i>		
8.1.4.1	L1T	U	
8.1.4.2	L2T	U	
8.1.4.3	L3T	U	
8.1.5	Bouche à clé AEP	U	
8.2	Fourniture et pose de tampon fonte de classe D400, y compris scellement		
8.2.1	<i>Chambre France Télécom</i>		
8.2.1.1	LOT	U	
8.2.1.2	L1T	U	
8.2.1.3	L2T	U	
8.2.1.4	L3T	U	
8.2.2	Regard de visite Ø 850	U	
8.2.3	Regard de visite 500x500	U	
8.2.4	Tampon de visite 500x500	U	

N°	Désignation des prix	U	Prix Unitaire
8.2.5	Grille avaloir 500x500 plate	U	
8.2.6	Grille avaloir 500x500 concave	U	
8.2.7	Grille avaloir 750x300	U	
8.2.8	Grille avaloir conforme au normes Handicap EN 1433	U	
8.2.9	Grille avaloir de type AVT	U	
8.2.10	Grille avaloir de type AVA	U	
8.2.11	Bouche à clé de 13 kg	U	
8.2.12	Réhausse de bouche à clé	U	
9	Revêtement Trottoir, cheminement doux		
9.3	Revêtement surperficiels de type tricouche à l'émulsion de bitume, ce prix comprend l'amenée et le repliement de l'ensemble du matériel et des installations de chantier, le nettoyage et le balayage préalable des chaussées et des surfaces à traiter, la fourniture, le transport à pied d'oeuvre des différents matériaux et produits entrant dans la fabrication du revêtement comprenant un prégravillonnage à sec à raison de 10 l de 10/14 par m ² , un répandage d'émulsion de bitume à 60% à raison de 2,5 kg/m ² suivi d'un gravillonnage de 10/14 à raison de 15 l/m ² complété par compactage léger, un répange d'émulsion de bitume à 65% à raison de 2,5kg/m ² suivi d'un gravillonnage de 6/10 à raison de 8 l/m ² complété par un compactage léger et d'un voile de fermeture par un répange d'émulsion de bitume à 65% à raison de 1kg/m ² suivi d'un gravillonnage de 4/6 à raison de 6 l/m ² complété par un compactage poussé ce prix s'applique au mètre carré mesuré en place, Colorie de finition ocre	m ²	
9.4	Fourniture et mise en oeuvre d'un revêtement en béton bitumineux 0/6,3 à chaud sur chaussée, comprenant, le contrôle préalable du support, les études de formulation nécessaire, la fourniture et le transport jusqu'à la centrale des liants, granulats, fines d'apport et additifs éventuels, la fabrication, le chargement, le transport à pied d'oeuvre, le déchargement, la pesée des chargements sur bascules, l'amenée et le repliement du matériel de répandage et de compactage ainsi que son déplacement, le nettoyage et le fin réglage de la surface à recouvrir, la réalisation des déflachages et reprofilage préalables, la mise en oeuvre mécanique ou à la main avec réglage méthodique et cylindrage ou compactage, sans plus-value pour petite surface, la découpe éventuelle des débords latéraux excessifs, la découpe des joints froids.	T	
10	Revêtement de Chaussée et stationnement		
10.3	Fourniture et mise en oeuvre de grave bitume de classe 3 en épaisseur de 0,15 ml posée en tapis à chaud, comprenant fourniture, transport sous bâche, mise en oeuvre et mise en place à la température adéquate, épandage, compactage et cylindrage, reprise des malfaçons, raccordement au revêtement existant par collage à l'émulsion de bitume, après découpe soignée, toutes fournitures, main-d'oeuvre et sujétions. Aucun flache ne sera toléré.	T	
10.4	Fourniture et mise en oeuvre d' Enrobé à Module Elevé sur une épaisseur de 0,15 ml posée en tapis à chaud, comprenant fourniture, transport sous bâche, mise en oeuvre et mise en place à la température adéquate, épandage, compactage et cylindrage, reprise des malfaçons, raccordement au revêtement existant par collage à l'émulsion de bitume, après découpe soignée, toutes fournitures, main-d'oeuvre et sujétions. Aucun flache ne sera toléré.	T	
10.5	Cloutage de la couche de fondation comprenant la fourniture, le transport, le répandage des gravillons et le compactage	m ²	
10.6	Enduit de scellement monocouche sur couche de fondation, comprenant la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de tous les constituants, émulsion de bitume, gravillons ainsi que le balayage préalable	m ²	
10.7	Couche d'accrochage dosé à 400 kg/m ² . Il comprend notamment, le balayage et le nettoyage du support, la fourniture et le transport sur le chantier de tous les matériaux, le répandage de l'émulsion normale selon le dosage préconisé, toutes sujétions de personnel et de matériel.	m ²	

N°	Désignation des prix	U	Prix Unitaire
10.9	Fourniture et mise en oeuvre d'un revêtement en béton bitumineux de type BBSG 0/10 à chaud sur chaussée à raison de 120 kg/m ² , ce prix comprend le contrôle préalable du support, les études de formulation nécessaire, la fourniture et le transport jusqu'à la centrale des liants, granulats, fines d'apport et additifs éventuels, la fabrication, le chargement, le transport à pied d'œuvre, le déchargement, la pesée des chargements sur bascules, l'amenée et le repliement du matériel de répandage et de compactage ainsi que son déplacement, le nettoyage et le fin réglage de la surface à recouvrir, la réalisation des déflachages et reprofilage préalables, la mise en oeuvre mécanique ou à la main avec réglage méthodique et cylindrage ou compactage, sans plus-value pour petite surface, la découpe éventuelle des débords latéraux excessifs, la découpe des joints froids.	T	
10.14	Raccordement du béton bitumineux sur la chaussée existante	U	
11	Signalisation horizontale		
11.1	Effacement de la signalisation horizontale par rabotage. Ce prix comprend l'effaçage correspondant au plan fourni, pour les lignes continues ou discontinues, seul le linéaire de bande peinte étant pris en compte, y compris toutes sujétions	ml	
11.2	Signalisation horizontale. Ce prix rémunère la fourniture et l'application au sol de produit de marquage homologué sur chaussée routière de type peinture résine. Il comprend notamment : Toutes les dépenses relatives à la fourniture, au transport et à la mise en oeuvre des matériaux. L'implantation en prémarquage de la signalisation sur les revêtements. Le nettoyage de la chaussée et les protections nécessaires. Le séchage ou le réchauffage éventuel de la chaussée préalablement à l'application. L'effacement des marquages existants. L'évacuation vers une décharge agréée des déchets et résidus divers. La fourniture et l'utilisation de pochoirs pour la représentation de pictogramme. Les sujétions d'arrêt et de reprise d'intervention. Les sujétions de raccordement sur les marques existantes des voies adjacentes. Les contraintes d'activité sous circulation et de signalisation temporaire. Les quantités prises en compte résulteront de constats dressés contradictoirement entre le maître d'oeuvre et l'entrepreneur.		
11.2.2	Traçage de ligne continues ou discontinues	ml	
11.2.3	Traçage des passages piétons	m ²	
11.2.5	Traçage de ligne "Stop"	m ²	
11.2.12	Sur bordures , 2 faces peintes	ml	
12	Marquage podotactile en résine antidérapante (PMR)		
12.1	Dalles podotactiles, ce prix rémunère : la fourniture, le transport et la mise en oeuvre de dalles podotactiles en béton teinté (largeur environ 42cm), conformes à la norme NFP 98-351, y compris fondation en grave-ciment ou béton, lit de pose et joints. La couleur des dalles proposées sera soumise à l'agrément du maître d'oeuvre.	ml	
12.2	Fourniture et pose de dalle podotactile thermo-collée ou en résine ou béton préfabriquée, d'une largeur de 42cm, y compris toutes les dépenses relatives à la fourniture, au transport et à la mise en oeuvre des matériaux, le séchage ou le réchauffage éventuel du revêtement avant l'application, la fourniture et l'application de la dalle podotactile, les contraintes de circulation et le phasage des travaux, la fourniture, la mise en place et le repliement de la signalisation temporaire pendant les travaux d'application	ml	
12.3	Fourniture et pose de bande podotactile thermo-collée ou par une bande en résine gravillonnée type pépites de teinte définies par le maître d'oeuvre, d'une largeur de 10cm sur l'axe centrale du passage piéton, y compris toutes les dépenses relatives à la fourniture, au transport et à la mise en oeuvre des matériaux, le séchage ou le réchauffage éventuel du revêtement avant l'application, la fourniture et l'application de la dalle podotactile, les contraintes de circulation et le phasage des travaux, la fourniture, la mise en place et le repliement de la signalisation temporaire pendant les travaux d'application	ml	
13	Signalisation verticale :		

N°	Désignation des prix	U	Prix Unitaire
13.1	Fourniture et pose, scellement au sol compris, de panneau de signalisation routière, fourreau de pose en acier galvanisé, fixé sur un mât acier galvanisées telles que brides, écrous, etc....		
13.1.1	- AB4 (Stop)	U	
13.1.21	- B14 (limitation de vitesse)	U	
13.1.22	- B33 (Fin de limitation de vitesse)	U	
14	RESEAU EAUX PLUVIALES ET USEES :		
14.1	Sciage d'enrobé, ce prix rémunère la découpe, à la scie diamantée, du revêtement de chaussée sur une profondeur de l'ordre de 8 cm, y compris le rabotage sur 3 cm d'épaisseur sur une bande de 0,50 m de largeur des revêtements conservés, le chargement et l'évacuation des produits en décharge agréée et contrôlée par le maître d'œuvre.	ml	
14.2	Construction de fossés, ce prix rémunère au mètre linéaire l'exécution des fossés. Il comprend, les fouilles et la mise en dépôt des déblais au dépôt définitif de l'entrepreneur, le dressement des talus ou des formes en berceau, toutes sujétions de personnel et de matériel.	ml	
14.3	Curage de fossés : ce prix rémunère : au mètre linéaire le curage de fossés dont la largeur en gueule est de 1,50 m. Il comprend notamment, le reprofilage du fossé en forme trapézoïdale, le nivellement soigné du fil d'eau, l'évacuation des déblais vers la décharge agréée	ml	
14.4	Terrassement en tranchée pour canalisation en terrain meuble, ce prix rémunère le terrassement à l'aide d'engin mécanique, Elles devront être exécutées conformément aux prescriptions de fascicules 70 et 71 du CCTG. Tranchées pour pose de canalisations et branchements jusqu'à un profondeur de 1,30 ml mesurée entre la génératrice inférieure de la canalisation augmentée, éventuellement de la surprofondeur ordonnée par le Maître d'Oeuvre et le niveau du sol avant ouverture en terrain meuble, y compris la démolition des trottoirs (tous type de revêtements), fouilles, dressement des parois et nivellement du fond, blindage en tête de tranchée ou tous étalements si nécessaire, détournement ou épuisement éventuel des eaux souterraines, pluviales et de ruissellement, dispositifs de sécurité, mesures nécessaires pour assurer la circulation ainsi que les accès aux propriétés riveraines et toutes sujétions. Pour canalisation allant jusqu'à :	ml	
14.5	Déblais à évacuer en filière de collecte et /ou de recyclage agréée , comprenant le chargement, le transport et le déchargement quelque soit la distance	m ³	
14.6	Fourniture et mise en oeuvre de sable pour lit de pose et enrobage, ce prix rémunère la fourniture, l'apport et mise en place de sable pour le lit de pose, l'enrobage et la couverture du tuyau, soit au minimum 10 cm pour le lit de pose, l'enrobage du tuyau quelque soit le diamètre, et de 15 cm minimum pour la couverture du tuyau.	m ³	
14.7	Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/31,5	m ³	
14.8	Fourniture et mise en œuvre de matériaux drainants concassés de type 20/4., Ce mode de remblaiement pourra être utilisé pour la totalité de la tranchée ou pour une partie de sa hauteur seulement, suivant ordre du Maître d'Oeuvre.	m ³	

N°	Désignation des prix	U	Prix Unitaire
14.9	Fourniture et pose de buse en béton armé 135 A, y compris toutes sujétions		
14.9.5	- Ø 400	ml	
14.9.6	- Ø 300	ml	
14.10	Fourniture et pose de conduite en PVC CR16 ou 8, y compris toutes sujétions		
14.10.1	- Ø 400	ml	
14.10.2	- Ø 315	ml	
14.10.3	- Ø 250	ml	
14.10.4	- Ø 200	ml	
14.10.5	- Ø 160	ml	
14.10.6	- Ø 125	ml	
14.10.7	- Ø 100 CR4	ml	
14.16	Fourniture et pose de tête de pont		
14.16.6	- Ø 300	U	
14.17	Fourniture et pose ou confection de regard en béton comprenant fourniture des éléments préfabriqués ou de béton dosé à 350 kg/m ³ , mise en oeuvre du radier avec décantation, tampon ou grille de fermeture en fonte		
14.17.1	- Ø 1000	U	
14.17.2	- Ø 600	U	
14.19	Fourniture et pose de regard en PEHD comprenant fourniture des éléments, mise en oeuvre de la réhausse, couronne de répartition et tampon ou grille de fermeture en fonte		
14.19.1	- Ø 1000	U	
14.19.2	- Ø 600	U	
14.23	Confection de grille avaloirs avec décantation comprenant le terrassement, fourniture et mise en oeuvre des matériaux aux emplacements définitifs, le raccordement, main d'oeuvre et toutes sujétions		
14.23.2	- 50 x 50	U	
14.24	Fourniture et pose de caniveau drain, y compris grille fonte D 400, raccordement et piquage sur le réseau d'une largeur de :		
14.24.1	- 100 mm	ml	
14.25	Fourniture et pose de tampon fonte de classe D400, y compris scellement		
14.25.1	Regard de visite Ø 850	U	
14.25.2	Regard de visite 500x500	U	
14.25.3	Tampon de visite 500x500	U	
14.25.4	Grille avaloir 400x400 plate	U	
14.25.5	Grille avaloir 500x500 plate	U	
14.25.6	Grille avaloir 600x600 plate	U	
14.25.7	Grille avaloir 400x400 concave	U	
14.25.8	Grille avaloir 500x500 concave	U	
14.25.9	Grille avaloir 600x600 concave	U	
14.25.10	Grille avaloir 750x300	U	
14.25.11	Grille avaloir conforme au normes Handicap EN 1433	U	
14.25.12	Grille avaloir de type AVT	U	
14.25.13	Grille avaloir de type AVA	U	
14.32	Raccordement sur le réseau existant y compris terrassement de la tranchée et finition	F	
18	Mobiliers urbains		
18.7	Potelet hauteur 1,20m, ce prix rémunère la fourniture et la pose de potelet PEHD (à mémoire de forme), Marron, d'une hauteur de 1,20m hors-sol Ø76 avec bande inox pour norme PMR, y compris scellement dans plots béton, toutes fournitures sujétions et main d'œuvre.(voir détail au CCTP)	U	
18.16	Potelet hauteur 1,20m, ce prix rémunère la fourniture et la pose de potelet en PVC recyclé marron, d'une hauteur de 1,20m hors-sol 15x15 avec angles chaifreïnés, tête pointe de diamant, 2 bandes réfléchissantes de 18 mm de largeur, y compris scellement dans plots béton, toutes fournitures sujétions et main d'œuvre.	U	

N°	Désignation des prix	U	Prix Unitaire
21	Reception		
21.1	Dossier de récolement, ce prix rémunère au forfait la production en trois exemplaires, dont un informatique, d'un dossier de récolement des réseaux et ouvrages exécutés. Il comprend notamment, les plans et dossiers conformes à l'exécution, la production du plan altimétrique (tolérances + ou - 2cm en profil en long, + ou - 3 cm en profil en travers) comportant au moins trois points par profil : axe et deux extrémités faisant apparaître les écarts par rapport aux tolérances, les fiches techniques produits, les étude de traitement des sols en remblai et en couche de forme, les fiches de validation, le récolement topographique des ouvrages, la synthèse de tous les contrôles conformément au CCTP. Tous ces documents seront également sous format informatique. Toutes sujétions de personnel et de matériel.	U	
21.2	Fourniture des documents de chantier et des DOE, selon CCTP, compris toutes sujétions; Participation aux opérations de réception	U	